

DECISION DU PRESIDENT
17 octobre 2023

DECISION MP2023-10-022: ATTRIBUTION DU MARCHÉ : ETUDE « RESSOURCES-BESOINS » SUR LE TERRITOIRE DU SAGE ATG COMPORTANT UNE ANALYSE HMUC (HYDROLOGIE MILIEUX USAGES CLIMAT) – GRÉ A GRÉ – LOT 2

Une consultation pour une étude « Ressources-Besoins » relative à la gestion quantitative de la ressource en eau sur le territoire du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, comportant une analyse HMUC (hydrologie, milieux, usages, climat) et l'élaboration d'un plan de gestion de la ressource en eau, a été publiée en juillet 2021 puis en mars 2022.

La consultation était décomposée de la manière suivante :

Objet
<ul style="list-style-type: none">• Lot n°1 : Améliorer la connaissance des ressources et des usages sur le territoire (dont volets U et H)• Lot n°2 : Comprendre le fonctionnement écologique des cours d'eau, estimer les débits écologiques (volet M)• Lot n°3 : Evaluer le changement climatique sur le territoire et analyser ses effets sur la ressource en eau (volet C)• Lot n°4 : Evaluer l'adéquation ressources / besoins, définir les volumes et débits prélevables, élaborer un Plan de Gestion de la Ressource en Eau

La forme retenue pour l'exécution du contrat était ordinaire.

Cette mise en concurrence des opérateurs économiques s'inscrivait dans le cadre d'une procédure en appel d'offres ouvert, en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

Seul, le lot n°1 a été attribué à ANTEA FRANCE, le 26 septembre 2022.

Conformément à la décision MP2023-07-015- du 12 juillet 2023, en vertu de l'article R.2122-2-1° du Code de la commande publique et en raison de l'infructuosité des précédentes procédures, il a été validé le passage d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour le lot n°2 et une relance d'une nouvelle procédure de mise en concurrence pour les lots n°3 et n°4 sont souhaitées.

Une invitation à concourir a été adressée via mégalis, le 28 août 2023 à la société ANTEA GROUP, avec une date de remise d'offre fixée au 08/09/2023 à 12h00.

La présente décision concerne le lot n°2 ci-dessous

Lot	Estimation € HT Actualisée en août 2023
Lot 2 – Comprendre le fonctionnement écologique des cours d'eau, estimer les débits écologiques (volet M)	120 000 € HT

Vu la commission MAPA réunie le 17 octobre 2023, qui a émis un avis favorable sur le rapport d'analyse des offres

Vu la délibération n°DEL2021-03-032 du Conseil d'Agglomération en séance du 23 mars 2021, déléguant au Président pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, d'un montant inférieur aux seuils de procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget.

Considérant ces éléments, le Président décide :

- D'attribuer le marché à l'offre du soumissionnaire désigné ci-après :

Lot 2 – Comprendre le fonctionnement écologique des cours d'eau, estimer les débits écologiques (volet M)		Montant total de 78 735.00 € HT dont : -tranche ferme : 49 525.00 € -tranche optionnelle 1 : 26 080.00 € HT -tranche optionnelle 2 : 3 130.00 € HT	
ANTEA FRANCE Sous-traitant : SARL RIVE	8 Boulevard Einstein CS32318	44323	NANTES CEDEX 3

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Vincent LE MEAUX

